



Monsieur le Préfet, représentant du gouvernement

Monsieur le Recteur

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président de l'association des maires de Mayotte

Monsieur le Directeur de GIE TAMA YA LEO NA MESO

Madame la Directrice de MATIS

Ainsi qu'à toute la population de Mayotte

Mamoudzou, 29 Avril 2021.

Objet : Droit de retrait des salariés du secteur Transport

Vu différents événements qui gangrènent le secteur du Transport Scolaire.

Vu les différents actes de malveillances qui sévissent aux abords des établissements scolaires.

Vu les caillassages à répétitions et dommages collatéraux qui empoisonnent les routes de Mayotte.

Vu la psychose qui prolifère au sein de l'ensemble des usagers de la route.

Vu les morts.

Vu les blessés.

Vu les traumatismes.

L'UI CDFT fait bloc avec l'ensemble de ses adhérents afin de dénoncer **le protocole de sortie de crise** signé en novembre 2020.

A cet effet, à compter de **demain le 30 avril 2021**, l'ensemble des professionnels du secteur de transport de personnes, en l'occurrence les chauffeurs de bus seront en droit de retrait.

Nous ne pouvons plus laisser cette situation s'envenimer car nous sommes assis sur une poudrière et elle commence à s'embraser...

Le Département, L'Etat, le Rectorat, les Maires, Matis, Gie Tama ya léo na meso, l'ensemble des personnes cités sont signataires de ce protocole.

Nous demandons **5 mois après la signature dudit protocole** que chacun prenne ses responsabilités et explique à l'ensemble des professionnels du Transport qui risque sa vie tous les jours ainsi qu'à la population Mahoraise ce qu'ils ont fait depuis. Sans cela, nous refuserons de reprendre le travail.

Ui-CFDT  
Cfdt:  
MAYOTTE  
Ousseni E. CHI  
32 rue Marindrini  
20138 Mamoudzou  
Tel : 0269 61 00 81  
Fax : 0269 61 00 81  
Secrétaire Général de l'UI Cfdt MAYOTTE  
cisma3@wanadoo.fr